



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 19/2014

**Réfection d'un collecteur d'eaux claires au lieu dit
« La Dauboudaz » à Epesses**

Date proposée pour les séances :

Commission des finances :

lundi 6 octobre 2014, salle des Combles de la Maison-Jaune

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Situé derrière le Bourg d'Epesses, ce collecteur fait partie du système de canalisation qui récolte les eaux du vignoble des hauts d'Epesses. Il collecte également les eaux de surface des chemins du Boux, du Mont et des chemins réalisés dans le cadre du syndicat d'améliorations foncières des hauts d'Epesses. Il traverse le Bourg au niveau du parking du Bornalet puis continue en direction de Crêt-dessous.

Les épisodes de fortes pluies à répétition de cette année ont fait ressurgir les problèmes d'écoulement sur une portion du collecteur, comme lors des inondations du 2 mai 2013. Le collecteur a été à nouveau saturé, l'eau s'est déversée par une chambre de chute et à traversé les parcelles viticoles du secteur de la Dauboulaz drainant la terre et les cailloux jusque devant le parking du Bornalet.

Analyse de la situation

Des investigations ont été réalisées par sondages et par passage caméra. Les recherches ont très vite mis en évidence l'obstruction du collecteur par la présence de dépôt de calcaire, la section du collecteur d'un diamètre de 400 mm, est réduite de 50% de sa capacité hydraulique. Des photos ont également démontré que les tuyaux en ciment sont décalés. L'exutoire de la chambre de chute située en amont du tronçon défaillant est situé au fond de la chambre. Dans ce genre de situation, l'exutoire peut rapidement se boucher par l'amoncellement de matières minérales ou végétales, l'eau se met alors en pression et fini par déborder de la chambre.

L'intensité de pluie constatée ces deux dernières années font que ces équipements ne fonctionnent plus et doivent être remplacés.

Travaux à entreprendre

Mesures d'urgence :

Suite au débordement du collecteur durant la semaine 28, et afin de casser le flux d'eau de surface, des mesures d'urgences ont déjà été réalisées en amont du secteur de la Dauboudaz, notamment au droit du réservoir des Dares. Deux ouvrages de récolte d'eaux de surface ont été améliorés.

Travaux de génie civil :

Il est nécessaire de reconstruire une portion du collecteur sur environ 63 m'. Répartis sur 3 tronçons, le collecteur traverse 2 parcelles de vignes et 2 passages de mur doivent être franchis. Sur les 2 premiers tronçons, le collecteur passe entre les vignes, cependant pour le 3^{ème} tronçon, 60 cepes de vigne doivent être arrachés.

Une chambre de type brise énergie sera construite à la place de l'actuelle chambre de chute. Ce système est couramment posé sur les tronçons des canalisations à forte pente ; elle est également utile pour diminuer la vitesse d'écoulement dans une canalisation.

La technique de fraisage du collecteur a été écartée puisqu'il faut franchir des coudes contre coudes au passage des murs, mais également du fait que des tuyaux sont déboîtés. Dans ce cadre, la seule alternative est de remplacer le collecteur.

Récapitulatif et coût des travaux

1) Installation et travaux préparatoires	7'500.00
2) Terrassements, fouilles	23'363.00
3) Construction collecteur	38'584.00
4) Maçonnerie	6'680.00
5) Régie	6'617.00
6) Indemnisation prométerre	7'000.00
7) Divers et imprévus sur les chapitres 2 à 4	3'431.00
Total des travaux	93'175.00
Arrondi à	95'000.00

Planification des travaux

D'entente avec les vigneron concernés, dès la fin des vendanges, soit début novembre jusqu'à mi-décembre.

Sortie des liquidités

Acompte en décembre 2014
Facture finale, décompte des travaux en février 2015.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 19/2014 de la Municipalité, du 15 septembre 2014 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du collecteur situé dans le secteur de La Dauboudaz ;**
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 95'000.- ;**
- 3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- 4. d'amortir cet investissement en une fois, sur les comptes 2015 (chapitre 461) par prélèvement sur le Fonds du réseau d'égouts.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 15 septembre 2014

Délégué de la Municipalité : M. Patrick Chollet, municipal